



## Evolution des tarifs communaux

DEL11\_2026\_01\_26

En exercice : 20  
Présents : 17  
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Absents excusés** : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

**Pouvoirs** : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

↳ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Hors école de musique et secteur péri et extrascolaire, les tarifs en cours sont les suivants et il est proposé d'ajouter les éléments figurant en couleur :

PRESTATION	TARIFS EN COURS	PROPOSITIONS A COMPTER DU 01.02.2026
<b>TARIFS GENERAUX</b>		
Droits de place	1,05 €/m <sup>2</sup>	1,05 €/m <sup>2</sup>
Redevance d'occupation du domaine public <b>égale ou supérieure à 1m<sup>2</sup></b>	1,40€/m <sup>2</sup> /mois	1,40€/m <sup>2</sup> /mois
Redevance d'occupation du domaine public inférieure à 1m <sup>2</sup>		<b>15€/an</b>
Aménagement de trottoir (mètre linéaire)	205,00 €	205,00 €
Terre végétale / m <sup>3</sup>	5,50 €	5,50 €
Busage des fossés : - Buse (10 € du mètre linéaire)	35,00 €	35,00 €

Location grille d'exposition/jour (7 jours maximum + caution de 152 €)	1,00 €	1,00 €
La bordure de granite de récupération en l'état (non compris leur nettoyage, chargement et transport)	5,00 €	5,00 €
Tarif photocopie (Format A3 OU A4)	SUPPRESSION	
Tarif horaire main d'œuvre	28,00 €	28,00 €
Vente de bois : - bois sur pied (la corde) - bois coupé (la corde)	40,00 € 205,00 €	40,00 € 205,00 €
Restaurant scolaire (vaisselle cassée) : - verre - couvert - assiette	0,50 € 0,50 € 3,00 €	0,50 € 0,50 € 3,00 €
Tarif horaire intervention dumiste dans les communes extérieures	50€/heure	50€/heure
Matériel festivités : <i>Il est rappelé que les chapiteaux ci-dessus seront mis à disposition uniquement pour les événements majeurs participant au rayonnement de la ville et où la ville est partenaire.</i>  - chapiteau 192 M2 - chapiteau 72 M2 - petits barnums - dégradation coffret électrique - dégradation/ non-restitution câbles - dégradation rallonges / prises - dégradation rubans leds - dégradation/non restitution tables du container - dégradation/non restitution bancs du container - dégradation/non restitution barnums	320 € 220 €	320 € 220 € 20 € 150 € 300 € 40 € 100 € 150 €/unité 100 €/unité 1 500 €/unité
<b>CIMETIERE</b>		
Concession de 3,20 m <sup>2</sup> (Renouvellement) : - 15 ans - 30 ans	360,00 € 720,00 €	360,00 € 720,00 €
Concession de 2,00 m <sup>2</sup> : - 15 ans - 30 ans	260,00 € 520,00 €	260,00 € 520,00 €
Concession de 1,60 m <sup>2</sup> : - 15 ans - 30 ans	190,00 € 380,00 €	190,00 € 380,00 €
Occupation du caveau communal/ semaine	25,00 €	25,00 €
Inhumation	70,00 €	70,00 €
Scellement d'urne	50,00 €	50,00 €
Dépôt d'urne	45,00 €	45,00 €
Tarifs caveaux d'occasion : - cession de caveau 1 place - cession de caveau 2 places - cession de caveau 3 places - cession de caveau 4 places	650,00 € 900,00 € 900,00 €	400,00 € 750,00 € 850,00 € 1 000,00 €
Cession de monument funéraire d'occasion <i>Montant variable en fonction des éléments qui le composent et son état général</i>	600 € maximum sans pose ni gravure	1 100 € maximum sans pose ni gravure
Concession tombes individuelles du jardin d'urnes : - 15 ans sans cave urne et renouvellement - 15 ans avec cave urne	155,00 € 565,00 €	155,00 € 565,00 €
Colombarium : - 15 plaque incluse	820,00 €	820,00 €

- renouvellement pour 15 ans	260,00 €	260,00 €
- nouvelle plaque	155,00 €	155,00 €
Plaque identité des défunts stèle du souvenir	145,00 €	150,00 €

↳ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider un nouveau tarif correspondant à l'obligation légale de facturation d'une redevance pour toute occupation du domaine public.

↳ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** le code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° DEL05\_2025\_01\_27 en date du 27 janvier 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

↳ **FIXE** le nouveau tarif communal « Redevance d'occupation du domaine public inférieure à 1m<sup>2</sup> » à 15 €/an.

↳ **DIT** qu'il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

